

## SÉANCE DU JEUDI 28 DÉCEMBRE 2017

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 21 décembre 2017, pour le 28 décembre 2017.

### Ordre du jour :

- 1- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019
- 2- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le vingt et un décembre deux mil dix-sept, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. GEORGES Joël, Maire.

**Présents** : Mmes et MM, J.GEORGES, B.CHIORINO, L.MESNEL, S.GRAFFIN, P.RIBAUT, L.HAMET, A.CHANROUX, G.PASTEAU, A.POTEL, J. LE COQ, V.BENYAKHOU, C.SIMON, D.THOMAS, Y.DUPREY, R.PAUTONNIER, C.SARRAMIAC, M.DORLÉANS.

formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés et représentés** : M. HUMEAU, T. LEROUX, A DE SAINT RIQUIER, V.TRAHARD, B. GIRARD, I. LIVACHE, D. PASTEAU

<b><u>Pouvoirs</u></b> :	M.HUMEAU	à	V.BENYAKHOU
	T.LEROUX	à	J.GEORGES
	A.DE SAINT RIQUIER	à	P.RIBAUT
	V.TRAHARD	à	R.PAUTONNIER
	B.GIRARD	à	M.DORLÉANS
	I.LIVACHE	à	S.GRAFFIN
	D.PASTEAU	à	C.SIMON

**Absents excusés** : M.RENAUT, V.BOULAY, G.MOUSSÉ, S.PREUVOST, C. MARTIN,

Monsieur Gérard PASTEAU a été désigné secrétaire de séance.

<<<<<<

La remarque concernant la position des parents d'élèves ayant été prise en compte, le compte rendu de la séance du 21 décembre est approuvé à l'unanimité

## **1- ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018-2019**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu la position du conseil d'école élémentaire en date du 16 novembre 2017 faisant état du vote suivant :

- + Maintien des 4j  $\frac{1}{2}$  sans les TAP l'an prochain : pour 22
- + retour à la semaine de 4 jours : pour 4
- + Abstentions : 6

Vu la position du conseil d'école maternelle en date du 9 novembre 2017 faisant état du vote suivant :

- + 1 voix pour le maintien de la semaine de 4,5
- + 12 voix pour la semaine des 4 jours
- + Abstentions : 3

Vu la position exprimée par les parents d'élèves au travers du sondage effectué faisant état de 50,41% pour 4,5 jours contre 49,60% pour 4 jours,

Vu la position pressentie à l'échelle intercommunale faisant état d'un retour à 4 jours (sous réserve de validation par les conseils municipaux respectifs)

Vu le bilan effectué en terme financier,

Vu le bilan effectué en terme de Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019
- Indique que cette décision sera soumise, pour acceptation, au Directeur d'Académie avant le 31 décembre 2017

Adopté avec 13 voix favorable au retour à 4 jours et 11 voix favorable au maintien à 4.5jours

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**

### **SOMMAIRE :**

- 1- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019